
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 Janvier 2015 à 20 heures 30

Etaient présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – BOURGEOIS Yvan - CECILLON Georges - DEBORE Patrick – FELISIAK Eric – SUIFFET Gilbert – VINCENDET Pierre – Mmes CHOISEAU Catherine - JORCIN Catherine - MONGREVILLE Jennifer – ZAPILLON Christelle - GAGNIERE Pierre arrivé à 21 heures -

Excusés : Mme Caroline BOUCHER – M. Yvan BOURGEOIS – M. Manuel LAFON

Pouvoir de Caroline BOUCHER à Christelle ZAPILLON – Yvan BOURGEOIS à Patrick DEBORE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 40.

M. Eric FELISIAK a été désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2014

Patrick DEBORE fait part de son désaccord avec le compte rendu de la précédente réunion :

« Je n'approuve pas ce compte rendu dressé unilatéralement et je motive ce vote en réponse.

La retranscription de nos échanges et questionnements sur l'Office de Tourisme fait défaut. Elle manque ainsi à la transparence financière des débats et cache aux administrés, futurs contribuables, la situation déficitaire alarmante pour plus de 400 000 €.

Il est empreint de surcroît à mon encontre et pour le moins de discrédit indigne de la démocratie la plus élémentaire. »

Catherine CHOISEAU se déclare choquée par la phrase « ce qui est écrit ne vous ira jamais », c'est un jugement de valeur qui ne devrait pas figurer dans le compte rendu, les remarques de Patrick DEBORE sont faites dans un but de travailler ensemble.

Patrick DEBORE Indique qu'Yvan BOURGEOIS est solidaire avec ces remarques.

En réponse, le Maire précise que la Commune n'a plus la compétence tourisme qui a été déléguée à la CCHMV qui a relayé l'information, et que celle-ci est accessible à la population. Son but était d'informer les conseillers municipaux. A ce jour, l'Office de Tourisme a réussi à équilibrer ses comptes et il n'y aura pas de déficit en 2014 ou celui-ci sera minime.

D'autre part, il avait été prévu de décaler en 2015 le versement de la prime des salariés de 2014, en fait, elle pourra, compte tenu de l'amélioration des finances, être versée en 2014. Des consignes ont été données pour qu'il n'y ait plus de décalage d'une année sur l'autre.

Patrick DEBORE ajoute que son but n'est pas de noircir le tableau, mais à titre informatif il trouve nécessaire de le retranscrire au compte rendu. Il faut que la population sache que l'on a trouvé des moyens pour redresser la situation et que c'est une bonne chose.

Le compte rendu est approuvé avec 8 voix pour, 4 voix contre (Patrick DEBORE, Catherine CHOISEAU, Catherine JORCIN, Yvan BOURGEOIS) et 1 abstention (Eric FELISIAK).

2. Compte-rendu au conseil municipal des délégations accordées au maire dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le 22 décembre 2014

Renonciation à l'exercice du droit de préemption pour un bien (appartement) situé parcelle S 508 au Plan des Champs (appartement Résidence les Alpages)

3. Affaires financières

3.1. Adoption des restes à réaliser

Monsieur le Maire indique que les restes à réaliser correspondent pour notre commune (moins de 3 500 habitants) aux dépenses d'investissement engagées, mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice, et pour ce qui concerne les recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes. Il précise que cela donne une image plus fidèle de la comptabilité de l'exercice.

Patrick DEBORE complète en précisant que l'adoption des restes permet d'autoriser les dépenses à venir et va bonifier le résultat d'investissement de fin d'année alors qu'on aurait pu utiliser ces crédits pour faire autre chose.

Le maire indique que ça ne change pas grand-chose, le résultat étant reporté l'année suivante. Cela permet de prendre du recul et de réfléchir aux investissements prioritaires, il y a seulement 9 mois que le Conseil a été élu.

Patrick DEBORE ajoute qu'il faut trouver le juste milieu, sans dépenser de manière irréfléchie.

Le montant des restes à réaliser du budget principal à reporter sur l'exercice 2015 s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement 284 100 € :

Chapitre 20

202 – Frais de réalisation de documents d'urbanisme 3 000 €

Chapitre 204

20421 – Subventions d'équipement 6 000 €

Chapitre 21

2111 – Terrains nus 4 100 €

2183 – Matériel de bureaux & informatique 500 €

218 – Autres - matériels et divers 400 €

Chapitre 23

2313

108 – Bâtiments divers 800 €

142 – Restauration Eglise 19 000 €

46 – Auditorium 53 000 €

59 – Pôle enfance 21 300 €

68 – Atelier communal 80 000 €

2315

18 – Voiries divers 7 000 €

29 – Aménagement camping 8 000 €

2318

52 – Valorisation touristique Grand Mont-Cenis 1 000 €

64 – Liaison piétonne 80 000 €

Recettes d'investissement 639 000 € :

Chapitre 13

1321

142 – Restauration Eglise 207 000 €

59 – Pôle enfance 87 000 €

1323

142 – Restauration Eglise 67 000 €

1327

59 – Pôle enfance 267 000 €

1328

ADEME – Energie bois 11 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les états des restes à réaliser ci-dessus qui seront reportés sur l'exercice 2015.

3.2. Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement

Dans l'attente du vote du budget, et afin de pouvoir faire face à certaines dépenses qui doivent être réalisées, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses réelles d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits ci-dessous :

	Affectation	Montant
1353 - 59	Subvention Département Pôle Enfance	53 337 €
202	Réalisation documents d'urbanisme	4 000 €
2111	Acquisitions de terrains	7 000 €
2183	Matériel bureau et informatique	1 000 €
2184	Mobilier	1 000 €
2188	Matériel divers (machine à brouillard, radios service technique)	3 000 €
2182	Matériel de transport (lame de déneigement)	23 000 €
2313 – 108	Bâtiments divers	15 000 €
2315 – 18	Voirie divers (signalétique centre médical, panneaux déneigement)	3 000 €
2315 – 23	Réseau électrique / Illuminations	3 000 €
2313 – 46	Centre des Congrès	25 000 €
2313 – 142	Restauration Eglise	80 000 €
2313 – 59	Maison multigénérationnelle – Pôle Enfance	25 000 €
		243 337 €
	<i>Service Eau</i>	
2315 – 111	Réseaux divers	10 000 €
2315 – 103	Protection captages	10 000 €
		20 000 €

3.3. Festival Flocons d'art – Modification du budget

Lors de la réunion du 7 novembre, le conseil municipal a délibéré sur l'organisation du festival « Flocons d'art » et son plan de financement. Ce dernier prévoyait que la commune paye directement les cachets des artistes, techniciens et organisateurs ainsi que les charges afférentes. Or, ce mode de financement est assimilé à des dépenses internes (assimilation à des salariés de la commune) qui ne sont pas prises en compte par le Conseil Régional pour le calcul de la subvention. La compagnie propose donc le recours à un contrat de cession ce qui entraîne des taxes un peu plus élevées, soit un léger surcoût et la modification du plan de financement :

<i>Dépenses 2015</i>	<i>TTC</i>	<i>Financements 2015</i>	<i>TTC</i>
Frais contrat de cessions Cies Festival	9 097.42 €	Commune	3 728.45 €
Com. Flyers (3000)	250.00 €	Co-financement	800.00 €
Com. Programmes (1000)	350.00 €	Autofinancement (billetterie)	1 800.00 €
Com. Bâches (2 auditorium 4x1.5mx2 + 4 entrées villages 4x1m)	850.00 €	Subvention CDDRA (25 %)	2 636.86 €
		Subvention Conseil Général 73 (15 %)	1 582.11 €
	10 547.42 €		10 547.42 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau plan de financement de cette opération.

4. Personnel

4.1. Assistance à la réalisation du document unique

Le Code du Travail fait obligation à tout employeur de créer et de conserver un document unique pour l'évaluation et la prévention des risques professionnels liés à ses activités. Ce document est mis à jour annuellement.

Le Centre de Gestion de la Savoie, dans le cadre du pôle « Prévention des Risques Professionnels », propose aux collectivités qui le souhaitent, une mission d'assistance à la réalisation du document unique, avec une offre tarifaire sur la base d'une intervention du conseiller de prévention estimée à 4 journées + 2 demi-journées pour un coût de 1 900 €. Cette mission peut bénéficier d'une subvention du Fonds National de Prévention (FNP) à hauteur d'environ 40 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'assistance proposée par le Centre de Gestion de la Savoie pour la réalisation du document unique, et autorise le Maire à signer la convention.

5. Affaires diverses

- Yvan BOURGEOIS a transmis deux questions :
 - **Les banderoles** (style drapeau) sont-elles autorisées à la saison ou seulement pour les évènements ?
Le maire répond qu'à la demande des Bâtiments de France, il avait été décidé de les autoriser uniquement pour les évènements temporaires. Cette décision est toujours en vigueur et il confirme que les banderoles sont interdites dans l'ensemble du village.
Se pose la question des banderoles devant l'Office de Tourisme.
 - **La liaison parking de Sainte Marie avec la montée du canton** restera-t-elle ouverte tout l'hiver avec le risque de voir des voitures glisser.
Par mesure de sécurité, le maire précise qu'un arrêté de fermeture hivernale va être pris pour interdire la circulation sur cette portion de voie, comprise entre le carrefour du chemin de Sainte Marie et les garages du St Georges, du 15 décembre au 31 mars.
- **Livres « Dans la tourmente de la guerre »** : Gilbert Pilloud voudrait acheter, pour les « Amis du Mont-Cenis », 80 exemplaires à prix coûtant de cet ouvrage. Le maire propose le prix de 9.20 € l'exemplaire (soit le prix coûtant arrondi).
- **Eglise** : il est dommage qu'elle soit toujours fermée : le maire propose de l'ouvrir au public deux soirs par semaine de 17 h à 19 h, pendant les vacances de février et les deux semaines suivantes. Le conseil municipal donne son accord, un poste sera créé en conséquence.
- **Mise en comptabilité du PLU** : l'enquête publique se tiendra du 19 janvier au 19 février.
- **Atelier communal** : un marché à procédure adaptée a été lancé pour la maîtrise d'œuvre, la date limite de remise des offres est fixée au 26 janvier.
- **La Grande Odyssée** : compte-tenu des conditions, la décision de ne pas enneiger la route pour le départ a été prise, l'étape est totalement modifiée de même que les jours suivants, la course ne pouvant se dérouler comme prévu.
- **Entretien des trottoirs** : les copeaux de bois sont efficaces mais très chers. Le stock restant pourra être utilisé et complété par du sel qui reste une bonne alternative.
- **Sono de l'Eglise** : Elle ne fonctionne pas toujours très bien. Une révision a été faite mais il persiste une résonance qui peut s'expliquer par un manque de hauts parleurs. Il est décidé de faire passer un spécialiste pour voir ce qui est à faire pour améliorer la sonorité.

- **Structure multi accueil** : la responsable a été sollicitée par des aînés ruraux qui souhaitent utiliser les locaux pour organiser un repas. Le maire propose de mettre à leur disposition la salle sous la mairie qui est très peu utilisée en journée (voir planning en mairie).
D'autre part, le stationnement est difficile dans le secteur pour les parents qui déposent leurs enfants, ne serait-il pas possible de réserver une place arrêt minute. Ce point sera étudié après l'hiver.
- **Document d'information sur le déneigement** : Patrick DEBORE indique que c'est bien de l'avoir fait, mais il regrette qu'il soit proposé de s'adresser à la mairie en cas de mécontentement. Il suggère de mettre à disposition un cahier de doléances où le citoyen pourrait écrire ses remarques. Pierre VINCENDET répond qu'il est préférable de s'adresser directement au maire ou au 1^{er} adjoint, il y a un risque de dérives si les remarques sont faites sous couvert d'anonymat. Le maire précise que trop souvent les personnes se plaignent aux employés communaux et qu'il est préférable qu'il soit destinataire des doléances éventuelles.
- **Initiative d'éclairer l'ancienne Eglise** : projecteurs à régler.
- **Circulation camions euros 3** : Catherine CHOISEAU indique qu'un arrêté d'interdiction de circulation a été pris par le Préfet de Haute Savoie sous pression des écologistes. Les camions « Euros 3 » transitent donc par le tunnel du Fréjus.
Les élus de Maurienne, au travers du SPM ont fait connaître leur mécontentement. Catherine CHOISEAU ajoute qu'elle aurait souhaité en être informée par la mairie.
Le maire précise qu'une réunion se tient ce soir au SPM avec le Préfet. Il précise sa position : si on interdit les camions euro 3 dans la vallée de l'Arve, ils doivent également être interdits dans la vallée de la Maurienne.
Pour répondre à la demande de communiquer la position de la mairie sur les décisions prises au SPM, le maire indique qu'il a soutenu la motion demandant l'interdiction de circulation des camions la nuit sur la route départementale, ainsi que le vœu contre les trains diésels qui transitent par le tunnel ferroviaire.
- **Gymnase** : à la rentrée, les enseignantes ont constaté que le matériel avait été déposé sans précaution dans un recoin et ont dû le ranger. Un courrier va être fait aux associations utilisatrices, photos à l'appui, pour leur demander de respecter la convention qui fixe les règles d'utilisation du gymnase.

La séance est levée à 23 h.